



Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

09/05/2018

Dossier complet le :

09/05/2018

N° d'enregistrement :

F09318P0170

1. Intitulé du projet

Mise en conformité du giratoire Moulin/Vernède - commune de Puget-sur-Argens (83 480)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) péditionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CAVEM (Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée)

Nom, prénom et qualité de la personne

Monsieur Jean-Paul OLLIVIER

habilitée à représenter la personne morale

4ème Vice-Présidente

RCS / SIRET

2 0 0 0 3 5 3 1 9 0 0 0 1 7

Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières... a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente.	Mise en conformité d'un giratoire et de ses bretelles d'accès sur une longueur inférieure à 3 kilomètres.

4. Caractéristiques générales du projet

Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à mettre en conformité le giratoire Moulin/Vernède situé sur la commune de Puget-sur-Argens.
le projet comprend :

- le ripage du giratoire existant d'environ 6 mètres vers le Nord,
- la mise au gabarit de l'anneau du giratoire avec un rayon extérieur porté à 15 mètres et une chaussée portée à 8 mètres de largeur,
- le dévoiement et reprise gabaritaire des bretelles d'accès du giratoire,
- la construction de murs de soutènement avec garde-corps,
- la reprise et l'alignement des bordures,
- la réfection des trottoirs,
- la reprise des réseaux secs et humides,
- des aménagements paysagers.

4.2 Objectifs du projet

Le secteur des Vernèdes est un secteur majeur en termes de développement économique. Idéalement situé en sortie d'autoroute et en plein développement (construction d'un magasin Leroy Merlin ...), ce quartier accueille plusieurs zones d'activités, et supporte un trafic important avec des conditions de circulation difficiles.

Le giratoire Bd. Jean Moulin / Rue de la Vernède / Ch. des Aubrèdes / Bd. Colonel Dessert, situé au coeur de ce secteur, présente dans sa configuration actuelle, de faibles caractéristiques géométriques. Il est de type franchissable, afin notamment de permettre la giration des PL pouvant engendrer des problèmes de sécurité pour les usagers.

Dès lors, dans ce contexte de développement, il est proposé de redimensionner et de mettre en conformité ce carrefour afin :

- d'améliorer les conditions de sécurité pour les usagers,
- de permettre la giration de tous les véhicules,
- de fluidifier le trafic actuel du secteur d'étude,
- d'absorber les trafics induits par le développement urbain en cours.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront sur une période de 2 mois.

Ils comprendront 3 phases :

- Phase 1 - Reprise de l'ensemble des réseaux secs et humides,
- Phase 2 - Terrassements et travaux de voirie,
- Phase 3 - Aménagements paysagers du giratoire.

Le maître d'ouvrage veillera à ce que le chantier se déroule dans le respect des règles de prévention et de préservation de l'environnement (organisation du chantier, limitation des nuisances, informations des riverains et du personnel de chantier, triage/stockage/valorisation des déchets, respect des milieux, préservation de la faune et de la flore...).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le gabarit augmenté du nouveau giratoire permettra de fluidifier et de sécuriser le fonctionnement du rond point. Il permettra notamment la giration des Poids Lourds qui pourra se faire sans franchissements.

L'aménagement des trottoirs et la mise en place des gardes corps sécuriseront les cheminements piétons.

Enfin le traitement paysager du giratoire améliorera la perception visuelle du carrefour.

L'aménagement prévu n'implique aucune modification du trafic circulé.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Rayon extérieur du giratoire	15 mètres
Rayon intérieur	7 mètres
Largeur de chaussée du giratoire	8 mètres
Nombre de branches	4 u
Linéaire voirie	100 mètres
Surface projet	3500 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Département du Var
(83)

Giratoire Bd. Jean Moulin / Rue de la
Vernède / Ch. des Aubrèdes / Bd.
Colonel Dessert

Commune de Puget-sur-Argens
(83 480)

Coordonnées géographiques¹ Long. ° ' " Lat. ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ : Long. 06° 4 1' 33 " 65E Lat. 43° 27' 20 " 23N
 Point d'arrivée : Long. 06° 4 1' 38 " 44E Lat. 43° 27' 20 " 26N
 Communes traversées :
 Puget-sur-Argens (83 480)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites Internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	la ZNIEFF Terrestre Type 2 la plus proche est située à 1 km au Sud du projet (ZNIEFF TII n° 930012479 VALLÉE DE L'ARGENS)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Puget-sur-Argens est concernée par le PPBE1 RRN Ac et Anc approuvé le 23 mai 2011, le PPBE2 RRN Ac approuvé et publié le 21 juin 2016 et le PPBE2 VF approuvé le 17 octobre 2016.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La commune est concernée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PPRN Inondation approuvé le 20/12/2013 - site projet non concerné • PPRT - Plan de Prévention des Risques Technologique Approuvé le 23/05/2012 - site projet non concerné
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <p>Site et Paysages Inscrit le plus proche - COLLINE DU PAUVADOR situé à 3,5 km au Sud-Est du projet</p>
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p> <p>Sites Natura 2000 les plus proches :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sites de la Directive Habitats ZSC -FR9301626 - VAL D'ARGENS et FR9301627 - EMBOUCHURE DE L'ARGENS - situés à une distance de 1 km au Sud du projet • Site de la Directive Oiseaux ZPS - FR9312014 - COLLE DU ROUET - situé à une distance de 1,5 km au Nord du projet
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<p>Site classé le plus proche - MASSIF DE L'ESTEREL ORIENTAL situé à 4,5 km à l'Est du projet</p>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des Informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le chantier se déroulera sur une surface plane occupé par un aménagement de même nature. Il n'engendrera pas d'excédents, ni de déficits significatifs en matériaux. La majeure partie des matériaux sera réutilisée sur place dans le cadre du projet. Les éventuels matériaux excédentaires seront redirigés vers des filières locales de stockage ou de valorisation adaptées.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du chantier est essentiellement occupée par des surfaces minérales artificielles (Chaussée, Trottoirs...) qui constituent la trame viaire actuelle. Seul un délaissé routier herbacé d'environ 150 m ² qui ne comporte aucune espèce sensible et ne constitue pas un espace d'intérêt écologique, sera concerné. Le projet n'entraînera donc pas de perturbations, dégradations, destructions de la biodiversité existante (faune, flore, habitats, continuités écologiques).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de trafics ou de déplacements supplémentaires. Il constitue simplement une amélioration des conditions des circulations existantes.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet est essentiellement concerné par le bruit routier et des activités humaines présentes sur le site. Il n'est pas de nature à modifier ou à engendrer des nuisances complémentaires en termes de bruits.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet est essentiellement concerné par les nuisances olfactives des infrastructures routières et des activités humaines présentes sur le site. Il n'est pas de nature à modifier ou à engendrer des nuisances complémentaires en termes d'odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet est essentiellement concerné par les vibrations induites par le trafic routier sur le site. Il n'est pas de nature à modifier ou à engendrer des nuisances complémentaires en termes de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet est essentiellement concerné par les émissions lumineuses des circulations et infrastructures routières présentes sur le site. Il n'est pas de nature à modifier ou à engendrer des nuisances complémentaires en termes d'émissions lumineuses.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre aucun rejet dans l'air supplémentaire. La fluidification du trafic attendue sera même de nature à réduire ces émissions.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet générera quelques déchets de chantier qui seront triés, stockés et valorisés.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas concerné par des éléments patrimoniaux sensibles. Cependant, le traitement paysager du giratoire aura un impact positif sur la perception et l'intégration paysagère du giratoire.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifie pas l'occupation et la destination des sols.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

- Projet de création de logements au quartier Caïs, à Fréjus (avis AE - 2013)
- Projet de réalisation d'une voie de liaison Nord-Sud, reliant la rue Giraud à l'av. Léotard à Fréjus (avis AE - 2011)

Les incidences du projet objet du présent cas par cas sont positives en termes de circulation et de sécurité. Toutefois, elles restent ponctuelles et ne sont donc pas susceptibles d'être cumulées de manière notable avec les effets des projets suscités.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En phase chantier :

En phase chantier toutes les mesures de réduction des nuisances seront prises dans le respect des règles de base de prévention et de préservation de l'environnement (organisation du chantier, limitation des nuisances, informations des riverains et du personnel de chantier, triage/stockage/valorisation des déchets, respect des milieux, préservation de la faune et de la flore...).

En phase exploitation :

En termes de circulation routière, le projet augmentera la capacité géométrique du carrefour giratoire actuel ce qui permettra de fluidifier et d'améliorer les conditions de circulation générales du site et notamment de sécuriser la giration des Poids Lourds.

Concernant les circulations piétonnes, la création de trottoirs sécurisera les accès piétons et les échanges entre les différents sites commerciaux et les logements.

Enfin, l'aménagement paysager du rond point améliorera son intégration.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'insère dans un milieu urbain et ne modifie pas la nature et la destination des sols. Seul un délaissé routier herbacé d'environ 150 m² sera imperméabilisé.

De plus, compte tenu des améliorations apportées par le projet aussi bien en termes de circulations que de sécurité, ainsi qu'au point de vu paysager, il nous semble que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Saint-Raphaël

le, **04 MAI 2018**

Monsieur Jean-Paul OLLIVIER

Signature

4^{ème} VICE PRÉSIDENT



